BTS Professions immobilières en alternance

Diplôme d'État | Niveau 5 (bac +2) | 120 crédits ECTS | RNCP 38380 | Paris 12e · 100 % présentiel

Le BTS Professions immobilières forme des professionnels polyvalents, capables d'intervenir dans les principales activités du secteur : **transaction, gestion locative, administration de copropriétés, habitat social**, dans le respect des règles juridiques, fiscales et déontologiques.

L'essentiel

PRÉREQUIS
Bac ou titre de niveau 4

PUBLIC ET ÂGE
16 à 29 ans
Apprentissage : jusqu'à 29 ans révolus, 35 ans dans certains cas, sans limite notamment en cas de handicap reconnu. **Professionnalisation** : 16 à 25 ans, ou 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH.

DURÉE ET RYTHME
2 ans · 1 350 h
14 h par semaine au CFA : **lundi et mardi au CFA**, mercredi à vendredi en entreprise.

RENTRÉE ET DÉLAIS D'ACCÈS
Octobre 2027
Candidature **toute l'année**, réponse **sous 48 heures ouvrées** après l'entretien. Sans entreprise à la rentrée : **jusqu'à 3 mois** sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

MODALITÉS D'ADMISSION
Dossier et entretien
Dossier de candidature, **entretien individuel**, bilan de positionnement et test rédactionnel.

TARIF
0 € pour l'alternant
Pour l'employeur : **8 000 € net de taxe par an**, pris en charge par son OPCO selon le niveau de prise en charge en vigueur.

ÉVALUATION
Examen national
En fin de 2e année : épreuves écrites et orales. Au CFA : **contrôles continus et examens blancs**.

LIEU
Paris 12e, 100 % présentiel
Campus, 10 rue de la Véga, 75012 Paris. Aucun enseignement à distance.

HANDICAP
Parcours et examens aménagés
Référente : **Marine Molina**, 01 48 05 76 75, mm@groupeigf.com. Charte d'accueil sur groupeigf.com.

CONTACT
01 48 05 76 69
Rendez-vous en ligne et dossier de candidature : **www.groupeigf.com**

Le diplôme

Intitulé exact	BTS – Professions immobilières
Niveau	Niveau 5 (bac +2), 120 crédits ECTS
Reconnaissance	Diplôme national de l'enseignement supérieur, délivré par l'État
Certificateur	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Enregistrement	RNCP 38380, fiche publiée le 15/12/2023, enregistrée jusqu'au 31/12/2026 (dernière délivrance possible : 31/12/2029)
Voies d'accès	Apprentissage, professionnalisation, formation initiale ou continue, VAE

Compétences visées : 4 blocs, 47 compétences

01 Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location

Épreuve E5 · écrite · coef. 6

- Développer le portefeuille de l'agence
- Conseiller le client dans ses choix et ses démarches
- Constituer le dossier en adéquation avec la situation du client
- Mettre en œuvre une communication efficace au service du projet immobilier
- Conseiller le client dans son projet d'achat
- Négocier dans l'intérêt des parties
- Transmettre au notaire un dossier conforme
- Guider le bailleur et le locataire dans la mise en œuvre du projet de location
- Établir les actes en lien avec l'opération
- Gérer les différentes étapes de la location sur les plans administratif, juridique, financier et comptable
- Présenter les conséquences fiscales des choix opérés
- Optimiser les processus de communication en matière de notoriété et d'image de l'organisation
- Exploiter la base de données au service du parcours client

02 Administration des copropriétés et de l'habitat social

Épreuve E6 · écrite · coef. 6

- Distinguer juridiquement la copropriété des autres ensembles immobiliers
- Proposer un contrat de syndic adapté
- Prendre en charge la préparation de l'assemblée générale
- Conduire l'assemblée générale dans l'intérêt de la copropriété
- Assurer une communication efficace en vue d'une prise de décision
- Prendre en charge le suivi de l'assemblée générale
- Veiller à l'équilibre financier de la copropriété
- Justifier les éléments financiers auprès des copropriétaires
- Assurer le suivi administratif et financier de la copropriété
- Mettre en œuvre la gestion des ressources humaines du syndicat des copropriétaires
- Mettre en œuvre un processus de prévention des conflits et des contentieux
- Gérer les conflits et les contentieux au sein de la copropriété
- Caractériser le logement social
- Accompagner le bénéficiaire du logement social dans son parcours résidentiel

03 Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
Épreuve E7 · écrite · coef. 3

- Repérer les interactions entre les déséquilibres liés au réchauffement climatique et le secteur de l'immobilier
- Informer le client sur les nouvelles contraintes techniques et règlementaires
- Aider le client à analyser les caractéristiques de son bien au regard des enjeux du changement climatique et/ou de ses conséquences
- Orienter le client vers des solutions d'adaptation du projet immobilier
- Apprécier les besoins en travaux du bien
- Accompagner le client dans les opérations « de construction », d'entretien, d'amélioration, de rénovation et de réhabilitation de l'immeuble
- Informer le client en matière de risque et sinistre communs
- Informer le client en matière de risque et sinistre lié au changement climatique
- Accompagner le client dans la prévention des risques et la gestion des sinistres
- Repérer les spécificités d'aménagement d'un territoire donné et ses acteurs
- Prendre en compte les contraintes architecturales et d'urbanisme applicables à un projet donné
- Conseiller le client sur les démarches nécessaires à la réalisation de son projet
- Accompagner le client dans la conclusion d'un acte de VEFA aux plans technique, juridique, commercial

04 Construction d'une professionnalité dans l'immobilier
Épreuve E8 · orale · coef. 3

- Caractériser un territoire dans sa dimension immobilière
- Analyser et développer l'entreprise immobilière
- Se projeter dans une démarche entrepreneuriale
- Dynamiser la relation client
- Concevoir et mettre en œuvre une communication externe accessible à tous les publics
- Construire son identité professionnelle, y compris numérique
- Concevoir un projet professionnel

Intitulés des compétences : fiche RNCP 38380, France compétences, consultée le 22/10/2026 ; données d'enregistrement vérifiées le 25/11/2026.

Les 8 épreuves de l'examen

Épreuve	Format	Durée	Coef.	ECTS
E1 Culture générale et expression	Écrite	3 h	**4**	**16**
E2 Anglais : écrit	Écrite	2 h	**2**	**8**
E3 Anglais : oral	Orale	20 min, préparation 20 min	**2**	**8**
E4 Environnement juridique et économique des activités immobilières	Écrite	3 h	**4**	**16**
E5 Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	Écrite	3 h	**6**	**24**
E6 Administration des copropriétés et de l'habitat social	Écrite	3 h	**6**	**24**
E7 Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	Écrite	2 h	**3**	**12**
E8 Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	Orale, sur dossier	30 min	**3**	**12**
Total			**30**	**120**

Épreuves facultatives (orales, 20 min) : EF1 Langue vivante étrangère 2, EF2 Engagement étudiant. Seuls les points au-dessus de 10/20 comptent. Numérotation des épreuves en vigueur depuis la session 2026.

Examen, rattrapage et passerelles

Méthodes mobilisées

- 100 % en présentiel sur le campus
- Contrôles continus, examens blancs, soutien individualisé, ateliers de remédiation
- Un référent formation par alternant
- Livret de compétences partagé sur YPAREO
- Salles équipées, ressources numériques, prêt d'ordinateur
- Ateliers CV, motivation et entretiens

L'examen

- Session nationale en fin de 2e année ; le CFA vous accompagne pour l'inscription et vous informe des convocations.
- Diplôme obtenu avec une moyenne générale d'au moins 10/20, selon les coefficients.
- Épreuve E8 sur dossier : un dossier non conforme rend l'épreuve non valide (NV) et le diplôme ne peut pas être délivré.
- Aménagement des épreuves possible pour les candidats en situation de handicap.

Le rattrapage

- Moyenne entre 8 et 10/20, avec au moins 10/20 aux épreuves professionnelles : deux interrogations orales de contrôle.
- En cas d'échec, les notes d'au moins 10/20 sont conservées cinq ans : vous ne repassez que les autres épreuves.
- Chaque bloc validé reste acquis.

Équivalences et passerelles

- Le diplôme permet de remplir la condition d'aptitude professionnelle exigée pour les cartes « transaction » et « gestion », dans les conditions fixées par la réglementation.
- Épreuves générales E1 à E4 : dispenses possibles pour la préparation d'autres BTS.
- Correspondances avec l'ancien BTS Professions immobilières : arrêté du 24 juin 2025 (annexe III).

Débouchés et poursuites d'études

Débouchés

Transaction : Négociateur(trice) immobilier(ère), Conseiller(ère) immobilier(ère).

Location et gestion : Négociateur(trice) en location, Gestionnaire locatif(ve).

Copropriété : Assistant(e) de copropriété, Assistant(e) de syndic, Gestionnaire de copropriété, Gestionnaire principal(e) de copropriété, avec de l'expérience.

Habitat social : Chargé(e) de clientèle en habitat social.

Intitulés issus de la fiche RNCP 38380, complétés des appellations usuelles du secteur.

Poursuivez vos études

Licences professionnelles (immobilier, gestion de patrimoine), bachelors spécialisés, puis masters en droit immobilier, gestion de patrimoine ou management, sous réserve d'admission.

Le diplôme permet de remplir la condition d'aptitude professionnelle exigée pour les cartes professionnelles « transaction » et « gestion », dans les conditions fixées par la réglementation.

Nos résultats

46,7 %
Réussite à l'examen
Session 2026 : 7 admis sur 15 présentés.

Non publié
InserJeunes pour ce BTS
Le ministère ne publie pas de statistiques pour ce diplôme : ses débouchés ne sont pas entièrement couverts par le dispositif. Nos propres indicateurs sont ci-dessous.

58 %
Valeur ajoutée, tous BTS
De nos sortants en emploi, pour 57 % attendus dans des établissements comparables (InserJeunes).

13,3 %
Interruption (abandon) en cours de formation
Session 2026 : 2 sorties avant le terme sur 15 alternants entrés.

20 %
Rupture des contrats d'apprentissage
3 contrats rompus sur 15 conclus. En cas de rupture, vous poursuivez votre formation au CFA jusqu'à six mois et nous vous aidons à retrouver une entreprise.

Notre enquête auprès de la promotion 2026 : Résultats déclaratifs, distincts des chiffres officiels. 10 répondants sur 15 sortants, soit un taux de réponse de 66,7 %. Collecte **via notre plateforme pédagogique**, entre le sixième et le septième mois après la fin du cycle. En emploi, hors poursuite d'études : 62,5 % (5/8) ; En poursuite d'études : 20 % (2/10) ; Satisfaction de fin de cursus : 50 % (1/2, à interpréter avec prudence). Méthodes et détail par diplôme : « Nos résultats » sur groupeigf.com. Mise à jour le 25/11/2026.

Vos interlocuteurs

Admissions et informations
Campus Paris 12e, 01 48 05 76 69. Rendez-vous en ligne sur groupeigf.com.

Handicap
Marine Molina, référente handicap : 01 48 05 76 75, mm@groupeigf.com.

Réclamations
qualite@groupeigf.com : réponse écrite sous 10 jours ouvrés.

Différend avec l'employeur
Votre référent formation, puis le médiateur de l'apprentissage de la chambre consulaire dont relève votre employeur (démarche gratuite).

Groupe IGF, organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation ; actions de formation par apprentissage. Fiche mise à jour le 25/11/2026.